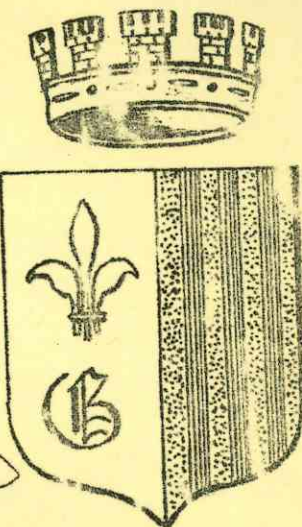
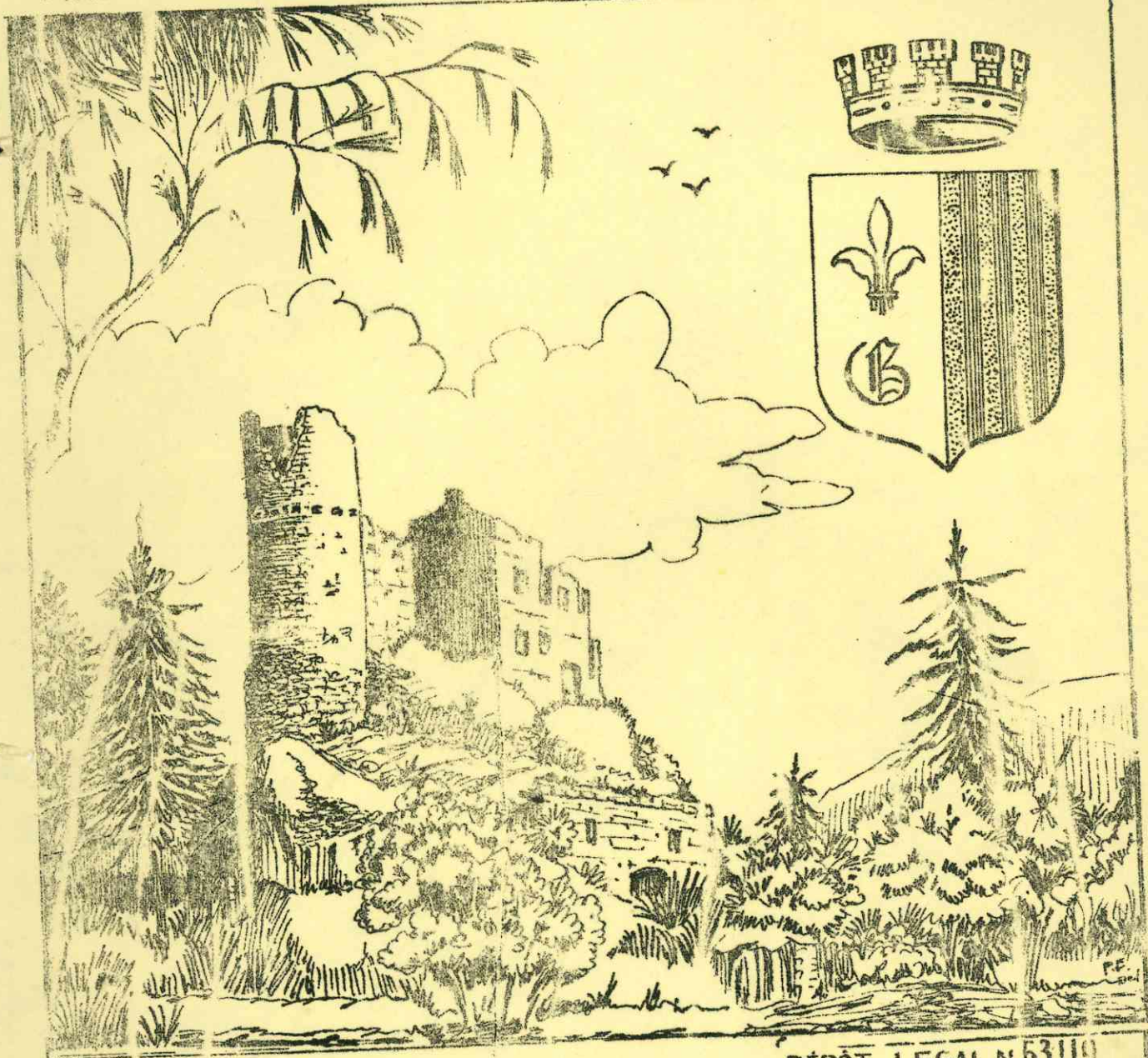


DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY.



DÉPÔT LEGAL N. 53119

# LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



PLATE I

LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF CHICAGO

## L' EDITORIAL DU MAIRE

Une fraction de la population de Guillaumes critique sur certains points la politique suivie par le Conseil Municipal. Certes, c'est le droit de tous, d'avoir une opinion propre. Mais je pense que souvent ces divergences sont le fait d'une information insuffisante. Si la Tribune était mieux lue, si les séances du Conseil Municipal étaient fréquentées, chacun et chacune pourrait baser son jugement sur une argumentation solide.

Aujourd'hui, j'ai l'intention d'expliquer la politique d'urbanisation dans le quartier Delà le Var.

Tout a commencé quand le Conseil Municipal a décidé en 1966 la construction du pont reliant les deux rives du Var, Ce faisant, celui-ci voulait, certes, rendre service aux propriétaires de la rive droite, mais de plus, sa motivation était fondée sur le fait que la Commune avait acheté antérieurement la propriété LONG. Cette motivation parallèlement était fondée aussi sur la nécessité d'orienter le développement de la cité dans ce secteur. Ces prévisions se sont avérées pleinement justifiées puisque la suite l'a prouvé.

Ensuite, sous l'impulsion de Monsieur OLLIE, l'actuel Maire de Saint Etienne de Tinée et alors Président de l'A.S.L.G, la Commune avec la collaboration des Domaines et de Monsieur René TROUCHE, a pu installer son terrain de football. L'urbanisation s'est poursuivie par la construction de la route longeant la rive droite du Var entre les propriétés TROUCHE et GRAILLE. Le service de l'eau a été assuré ainsi que l'électrification. De plus, la Commune a acheté en 1973 une partie de la propriété RANCUREL. Dans l'esprit du Conseil Municipal, le quartier qui avait certes vocation de terrain à bâtir devait avoir aussi son utilisation pour les loisirs, les jeux les sports et la promenade. C'est ainsi qu'un jardin d'enfants a été installé et ensuite un plateau sportif composé entr'autres de deux tennis. En 1974, le Club-House a été édifié. Ce bâtiment fait partie d'un ensemble socio-éducatif proposé et retenu par le Service de la Jeunesse et des Sports et subventionné par l'Etat et le Département à concurrence de 80 %. Quel Conseil Municipal aurait refusé cette aubaine ? La Commune y a fait construire de plus un logement de fonction pour permettre la gestion et le gardiennage de ses biens.

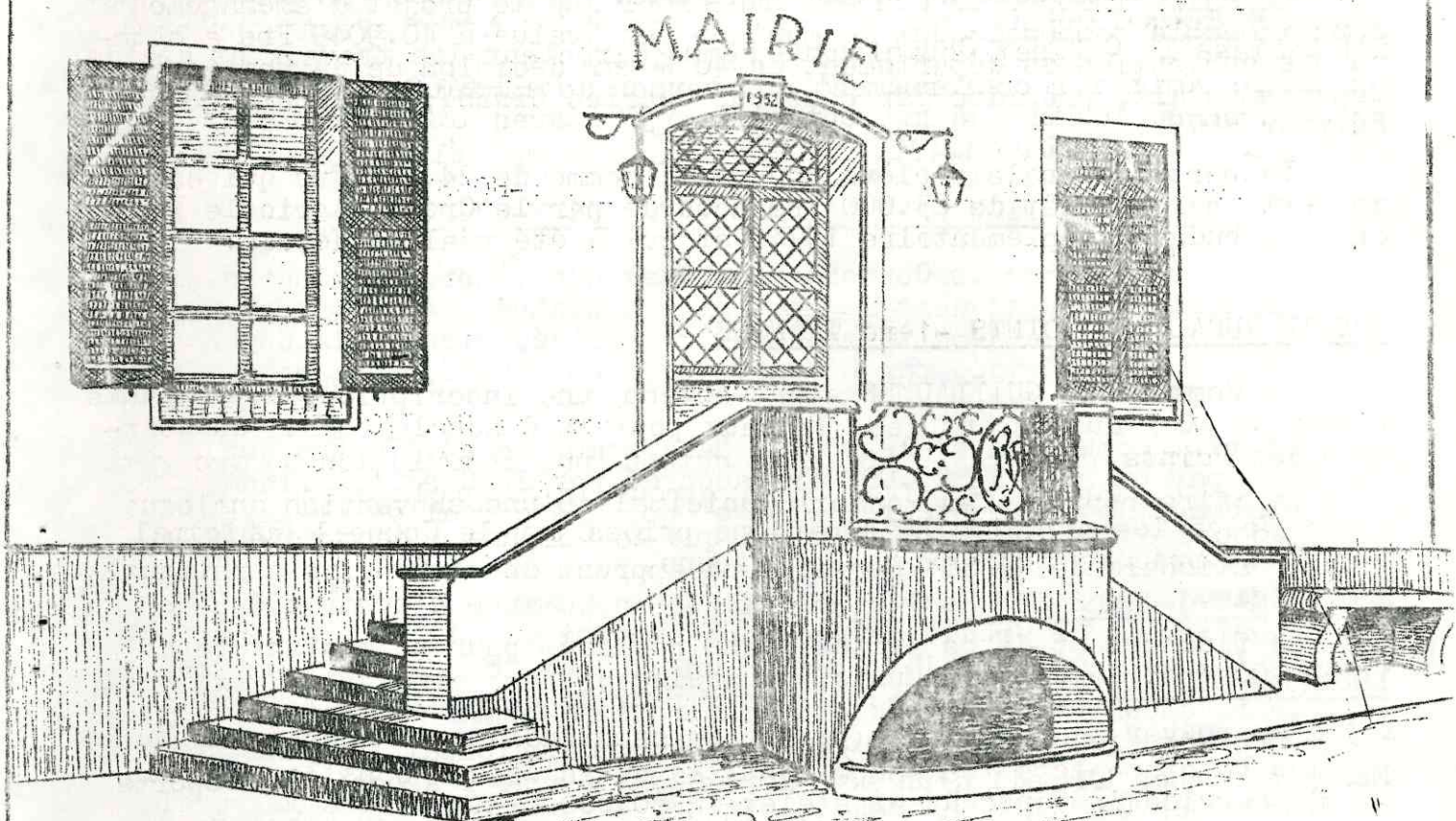
Actuellement, le plateau sportif est utilisé par les enfants de l'école pour leurs exercices physiques et il faut reconnaître que les tennis sont de plus en plus fréquentés chaque année. C'est un phénomène d'ordre général en France qui avait été prévu en ce qui nous concerne par Monsieur LESSELIER, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports. Pour assurer une utilisation plus grande de ce bâtiment et aussi des installations sportives mises en place le Conseil Municipal a décidé

d'installer dès cette année un terrain de caravaneige situé entre la propriété RANCUREL et le jardin d'enfants. Ce terrain particulièrement adéquat pour cet usage est malheureusement trop petit mais il constitue cependant un commencement de la politique d'accueil que la municipalité actuelle comme celle qui suivra devra mettre en place et amplifier. En effet, l'hôtellerie Guillaumoise s'amenuise tandis que la demande augmente et seul le caravaneige est à même de maintenir et d'augmenter notre capacité d'accueil. Celui-ci est indispensable pour la saison d'été mais il pourra être utilisé partiellement même durant la saison d'hiver. J'en reviens au Club-House, celui-ci sera le complément nécessaire au terrain réservé pour les caravanes (installations sanitaires, salle de réunion etc...) Voici rapidement résumé les raisons pour lesquelles le Conseil Municipal a accepté de construire ce bâtiment compte-tenu de l'aide financière très importante qui a été donnée à la Commune ( 80 %).

Pour revenir à l'urbanisation De là le Var, il est certain que tout n'est pas fini. Dans un avenir immédiat, il faudra relier l'aval par un sentier touristique au pont des Roberts et de la même façon, l'amont avec le pont de Sauze, si cela est possible. Il faudra aussi que la Commune parvienne à implanter une zone résidentielle avec les terrains de l'ancienne propriété LONG. Ceci se fera certainement et il faut espérer que la propriété privée suivra l'exemple donné par la Commune et donne suite à la vocation résidentielle des terrains qu'elle représente. Une grande partie de l'avenir touristique avec ces retombées commerciales et même agricoles en dépendent.

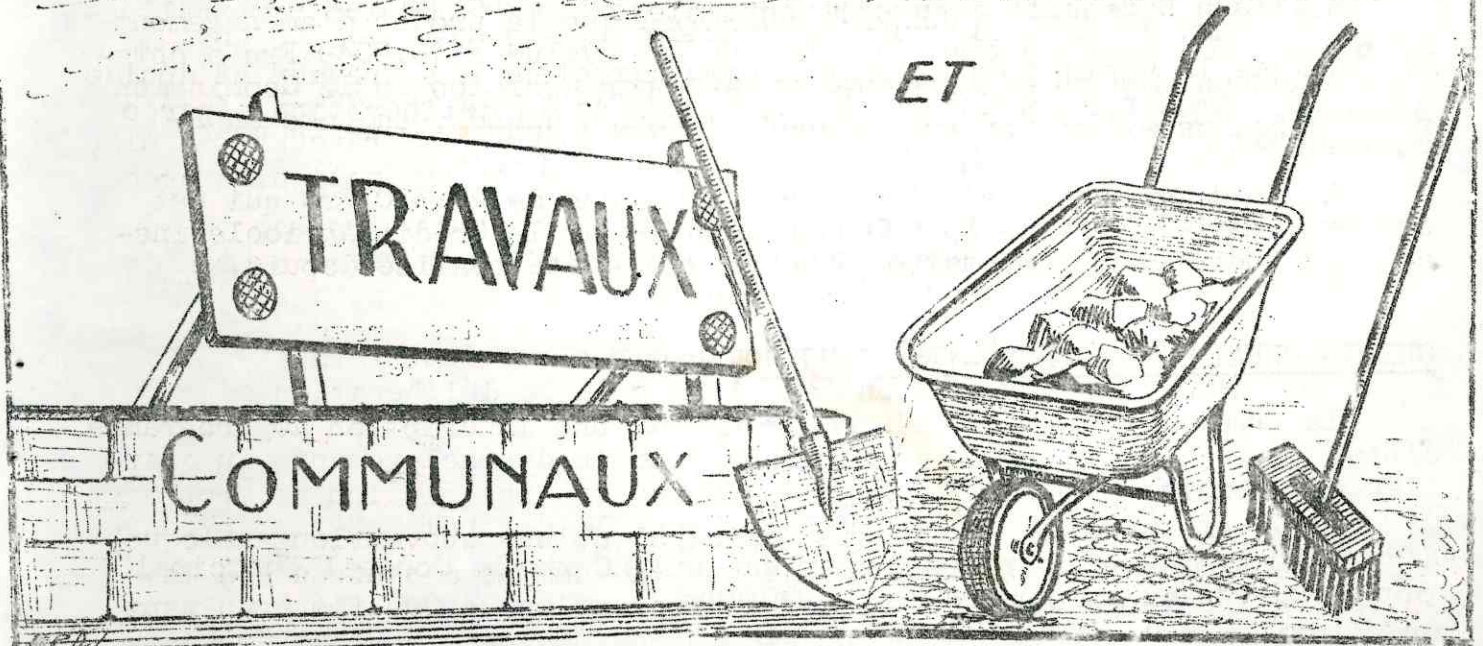
En ce qui me concerne, il m'apparaît que l'urbanisation voulue et mise en train au quartier De là le Var est un des points majeurs de la politique suivie par le Conseil Municipal depuis que j'ai l'honneur de le présider. C'est une oeuvre déjà très avancée, poursuivie progressivement avec de faibles moyens et qui sera certainement terminée d'ici dix ans. Les fruits de cette oeuvre commencent à être récoltés et cette récolte ne pourra que s'amplifier.

# ACTIVITÉS MUNICIPALES



ADMINISTRATION

ET



Voici les principales décisions prises par le Conseil Municipal depuis le précédent numéro de la Tribune.

#### LOCATION TENNIS COMMUNAL

Il s'agit de la saison 1974. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail d'un montant de 350 F avec l'Association Sports et Loisirs de GUILLAUMES.

#### APPARTEMENT DE FONCTION DANS L'IMMEUBLE DU CLUB-HOUSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'un immeuble communal dont le montant est évalué à 40.9049 Frs a obtenu une subvention du département de 40 % par décision de la Commission Départementale, présidée par Monsieur Charles GINESY, en date du 27 Février 1975.

La part communale s'élève donc à la somme de 24.370 Frs qui est couverte par un prêt de 25.000 Frs accordé par le Crédit Agricole inscrit au budget supplémentaire 1974, et qui a été réalisé depuis.

#### CHEMIN RURAL DES POINTS -1ère TRANCHE -

La Commune de GUILLAUMES ayant obtenu une inscription au programme d'Etat de 40 % du montant des travaux pour le désenclavement du quartier des Points.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention analogue a été accordée par le Département et que la Commune a contracté à la Caisse Nationale de Crédit Agricole un emprunt de 24.000 frs à un taux privilégié.

Le financement de ce projet étant réalisé pour un montant total de 80.000 frs, le Conseil Municipal décide :

- 1°) d'approuver le dossier du projet de construction du chemin rural des Points - 1ère tranche, dont le devis dressé sous le contrôle du service du Génie Rural s'élève à 80.000 frs.
- 2°) Vote la quote-part de la commune s'élevant à 24.000 frs par prélèvement sur l'emprunt d'égale somme contracté à cet effet auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- 3°) Désigne le Cabinet Coumelongue comme directeur des travaux et décide de le rémunérer conformément aux termes de la délibération séparée jointe.

4°) sollicite de M. le Préfet l'approbation du projet en vue de la mise en adjudication publique des travaux,

5°) Désigne Monsieur Raoul GRAILLE et Monsieur René BAUDOIN, pour assister le Maire lors des opérations de l'adjudication.

#### ACQUISITION DE LA SOURCE DU CHAUDAN - Frais annexes-

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans une précédente délibération en date du 1er mars, relative à l'acquisition de la source du Chaudan, utilisée pour l'adduction d'eau de Villeplane, le Conseil Municipal l'avait autorisé à verser la somme de 5.000 Frs en règlement des abreuvoirs promis dans le compromis d'acquisition de la source et en plus une somme de 2.500 Frs représentant certains dommages subis par les co-propriétaires.

Par lettre du 7 Mai, Monsieur le Préfet précise que si le coût des abreuvoirs posés peut être chiffré à la somme de 5.000 Frs, par contre, il n'y a pas lieu d'augmenter l'indemnité due aux propriétaires de la source.

Le Maire estime que la proposition de l'Administration ne tient pas compte de certains préjudices réellement subis par les deux propriétaires. En effet, la piste mise en place pour alimenter le chantier de la source, il y a deux ans est actuellement dégradée, ce qui nécessiterait un travail assez important pour le rendre praticable.

L'existence de cette piste ayant été implicitement prise en considération lors de l'établissement du compromis d'achat, il est certain qu'actuellement, la mise en place des abreuvoirs présente des difficultés beaucoup plus grandes que celles qui auraient été rencontrées, il y a deux ans. C'est la raison pour laquelle, le Maire, approuvé ensuite par le Conseil Municipal avait décidé de fixer l'indemnité due aux propriétaires de la source Messieurs Francis NICOLAS et Marius NICOLAS, la somme de 7.500 Frs.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient sa demande et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir reconsidérer celle-ci eu égard aux explications complémentaires fournies dans cette délibération.

Le Conseil Municipal approuve.

#### PROJET D'AMENAGEMENT DU VILLAGE

Ce projet a été dressé par le Cabinet COUNMELONGUE et les dépenses prévues s'élèvent à la somme de 145.000 Frs. En fait il s'agit de divers travaux à exécuter au chef-lieu, qui sont exactement :

1°) Réseau de canalisation consistant dans l'évacuation des eaux des fontaines et de lavoirs publics dans le réseau d'égouts ou dans le torrent du Tuébi.

2°) Aménagement d'une place publique sur la rive droite du Var entre le jardin d'enfants et la propriété RANCUREL. Cette place sera destinée à l'aménagement d'un petit caravanning de 10 Places.

3°) Aménagement complémentaire au jardin d'enfants, il s'agit de construction d'un parapet en maçonnerie sur le mur de soutènement du chemin d'accès, construction d'un mur de soutènement pour éviter l'éboulement possible du talus, et construction d'une fontaine publique en maçonnerie.

Ce projet a été adopté par le Conseil Municipal.

Il a obtenu une subvention départementale de 40 % qui s'élève à la somme de 58.000 Frs.

L'adjudication a eu lieu le 20 Juillet 1975 présidée par le Maire assisté de MM. GRAILLE et BAUDOIN.

Plusieurs entreprises avaient déposé une soumission et finalement l'Entreprise PRATICO, avec un rabais de 17 %, a été déclarée adjudicataire.

Ces travaux devraient commencer avant l'automne.

### CABINES TELEPHONIQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de sa demande d'installation de cabines téléphoniques à GUILLAUMES, il a reçu une réponse du Directeur opérationnel des Télécommunications qui lui demande d'approuver une convention entre la Commune et les Télécommunications en vue de ces installations.

Le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal adopte.

En fait, il s'agit de la cabine téléphonique qui doit être installée à l'extérieur de l'Hôtel des postes, et dont la mise en place à la suite de la signature de cette convention ne devrait plus tarder.

## ROLE DE L'EAU

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rôle de l'eau 1975 qui s'élève à la somme de QUARANTE DEUX MILLE SOIXANTE DIX SEPT FRANCS Quatre vingt onze centimes (42.077,91).

Celui-ci a été établi par les services de la Mairie en tenant compte de l'augmentation de 10 % prévue lors de l'établissement du budget primitif.

Le Conseil Municipal fixe le montant du prix de l'eau de la façon suivante :

-Abonnement simple (évier-W.C....)	72,60 F
-Poste d'abonnement supplémentaire (1 robinet, cabinet de toilette, W.C....)	44,00 F
-Lavoir, buanderie	44,00 F
-Hôtels, restaurants, suppl. par chambre	44,00 F
-Cabinet de toilette indépendant	44,00 F
-Robinet alimentation comptoir	72,60 F
-Vivier	72,60 F

En outre, il convient d'ajouter à ce prix de l'eau tarifé à l'abonnement la redevance prévue pour le fonds d'allègement soit branchement n'excédant pas 16m/m : 4,875 F.

Le Conseil Municipal adopte.

## ROLE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rôle de l'assainissement 1975 qui s'élève à la somme de VINGT ET UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES (21.358,70 F).

Celui-ci a été établi par les services de la Mairie en tenant compte de l'augmentation de 10 % prévue lors de l'établissement du budget primitif.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de la façon suivante :

-Abonnement simple (évier, W.C.)	52,80 F
-Poste d'eau supplémentaire (1 robinet, cabinet de toilette, W.C.)	31,90 F
-Lavoir - Buanderie	31,90 F
-Hôtels, restaurant, supplé. par chambre	31,90 F
-Cabinet de toilette indépendant	31,90 F
-Robinet alimentant le comptoir	52,80 F
-Vivier	52,80 F

Le Conseil Municipal adopte.

LOTISSEMENT DES PLANS

Il s'agit du terrain communal situé aux Plans au sujet duquel le Conseil Municipal avait demandé, il y a plusieurs années, d'établir un lotissement.

Ce projet de lotissement a été fait par le Service de l'Equipement et du Logement avec l'aide du Cabinet PETIN et SANTAROSSA, Géomètre-expert.

Il comporte quatre lots dont une partie est réservée à un immeuble collectif d'habitation (H.L.M.).

A ce sujet, voici la délibération prise par le Conseil Municipal :

Le Maire présente devant le Conseil Municipal le projet de lotissement du terrain communal des Plans, parcelles 71 et 72 section AC d'une superficie totale de 6.615 m<sup>2</sup>.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver ce projet établi par le Cabinet Pétin et Santarossa.

2°) Donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de mener à bien ce lotissement.

DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DES GEYRARDS

Ce projet a été soumis à l'adjudication des travaux en date du 20 Juin, présidée par Monsieur le Maire.

La Commission a choisi comme adjudicataire l'Entreprise la moins disante : la S.A.R.L. PRATICO, qui avait consenti un rabais de 11 %.

Cette adjudication a été approuvée par le Préfet, ce qui a permis au Directeur des travaux, Monsieur GHIGO, d'adresser à l'Entrepreneur l'ordre de service la semaine dernière.

En principe, les travaux devraient commencer incessamment.

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le Maire qui fait partie du comité du syndicat départemental d'Electricité présidé par Monsieur Joseph RAYBAUD, Maire de LEVENS, Sénateur des Alpes Maritimes, a assisté à la réunion du 23 Juin.

Au cours de cette réunion, le compte administratif 1974 et le Budget Supplémentaire 1975 ont été approuvés.

En même temps le programme 75 a été mis au point.

Dans ce programme la commune de GUILLAUMES a été retenue pour une inscription du montant des travaux de 10.000 F.

Il s'agit d'une extension d'électrification dans le quartier DE LA LE VAR.

Ce petit projet est un complément du projet communal d'aménagement de village qui vient d'être adjugé.

### ECLAIRAGE PUBLIC à VALBERG

Cette première tranche de travaux vient d'être terminée. Ceux-ci ont été exécutés par l'Entreprise GUILLOT. Le montant de la dépense s'élève à la somme de 25.488 frs.

Les travaux sont représentés par l'installation d'un éclairage public sur le C D 29, pose de trois nouveaux points lumineux fluorescents sur poteaux permettant d'atteindre l'Hôtel des Flocons.

D'autre-part, l'éclairage existant dans le reste de la partie guillaumoise de Valberg a été transformé en fluorescent. Cette transformation a nécessité le remplacement de 28 points lumineux en même temps que les circuits électriques étaient améliorés.

Il est dans l'intention du Conseil Municipal de poursuivre cet effort d'éclairage public à Valberg dans une deuxième tranche qui serait consacrée au C D 29 et principalement au C D 28 entre le Grand-Hôtel et le téléski du Vasson.

## HORLOGE DE BOUCHANIERES

Pour répondre au voeu exprimé dans le testament de feu CORPORANDY Jean, l'Administration de ce Legs avait décidé la pose d'une horloge sur le clocher de l'église de Bouchanières.

La somme dont disposait le Legs CORPORANDY n'étant pas suffisante, ce projet a été pris en charge partiellement par la Commune avec l'aide du Département.

Cette mise en place a eu lieu, effectuée par la Maison BODET spécialisée dans cette horlogerie.

Néanmoins, la mise en route n'a pas encore été effectuée mais il est vraisemblable que d'ici peu, ce sera chose faite.

## LA BAIGNOIRE A MOUTONS DE SAINT-BRES

A la demande de Monsieur Ernest SALICIS, le Maire a sollicité la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes pour la construction d'une baignoire à moutons à Saint-Brès.

Il s'agit d'une nouvelle construction car l'ancienne baignoire qui avait été édiflée hors du circuit communal, ne donne plus satisfaction aux intéressés.

Voici la lettre que vient de recevoir le Maire et d'après laquelle cette baignoire peut-être inscrite dès le programme 1975.

" Monsieur le Maire,

Suite à votre lettre du 27 juin, j'ai le plaisir de vous informer que la Chambre d'Agriculture demandera à M. le Préfet d'inscrire la construction de la baignoire à moutons de St-Brès dans le programme 1975.

Notre Compagnie vous apportera les conseils techniques nécessaires par l'intermédiaire de MM ASTIER et GUIBERT à qui je demanderai de vous rencontrer dès leur rentrée de congé à la fin du mois d'août.

Le dossier de demande de subvention que vous devez nous adresser doit comprendre les pièces suivantes :

1 - délibération du Conseil Municipal décidant de la construction et précisant le lieu de cette construction ( extrait de plan cadastral joint). Dans le cas où le terrain n'appartient pas à la commune, joindre la délibération donnant pouvoir au Maire de passer une convention avec le propriétaire du terrain. (Dans cette convention doit figurer la durée d'usage, minimum 30 ans. Il doit être également spécifié qu'en cas de disparition prématurée du propriétaire, la même obligation s'étendra à ses héritiers ou ayant droit).

- 2 - la convention maire/ propriétaire si la baignoire est construite chez un particulier.
- 3 - un état des dépenses
- 4 - une attestation de voys-même certifiant que la baignoire est terminée et utilisable par les Eleveurs.

La construction de la baignoire de St-Brès s'incluant dans un programme de construction de 5 baignoires par an pendant 5 ans, vous devriez bénéficier des subventions suivantes :

- 40 % du coût hors taxe par le Fonds de Rénovation Rurale en Montagne,
- 50 % par le département jusqu'à un plafond de 5.000 f.
- 10 % par la Chambre d'Agriculture.

Croyez, Monsieur le Maire, en mes sentiments distingués.

Le Président :  
Pierre DELMAS.

### AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

La première tranche de travaux qui a commencé au début du printemps dernier est pratiquement terminée.

Rappelons que ces travaux comprenaient essentiellement la réfection des toitures de la mairie et de la perception. En même temps, une légère surélévation de celles-ci a permis d'aménager un très vaste grenier qui ultérieurement pourrait être utilisé à usage d'habitat. De plus, ces travaux ont permis la remise en état complète de tout le premier étage qui, antérieurement était affectée à la poste. Afin de libérer des locaux au rez-de chaussée, la salle du Conseil Municipal a été installée au premier étage, côté nord tandis que sur l'autre côté, ont été aménagés des locaux qui seront loués au notaire, au dentiste et éventuellement à la Mutualité Agricole.

Comme nous l'avons dit plus haut, le rez-de-chaussée libéré par la salle du Conseil Municipal permettra dans une deuxième tranche d'aménager les bureaux de la mairie d'une façon suffisante et beaucoup plus fonctionnelle. Cet aménagement des services municipaux était devenu indispensable en raison de l'importance qu'ils ont pris depuis une quinzaine d'années et qu'ils continueront certainement à prendre dans les années à venir.

Dans le prochain numéro de la Tribune, nous donnerons d'autres renseignements sur cette importante réalisation de la Commune.

## ROUTE DES ALPES D'ETE

### SECTEUR GUILLAUMES-BARCELONNETTE

Comme l'année dernière les élus locaux de la Haute vallée du Var, du Bachelard et de l'Ubaye, se sont réunis le 6 Août. Ils étaient presque tous présents.

On notait en effet : Messieurs THERMINARIAS, Vice-Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence - Armand RICHAUD, Conseiller Général de St PAUL-sur-UBAYE - Charles GINESY, Conseiller Général de GUILLAUMES - LEQUETTE, Conseiller Général de BARCELONNETTE - PAYAN, Maire d'ENTRAUNES - ARNAUD, Maire de VILLENEUVE D'ENTRAUNES - TROUCHE, Maire de SAUZE - DURANDY, Maire de GUILLAUMES.

Les services techniques étaient représentés par Messieurs CARBONNEL Ingénieur d'arrondissement responsable des routes dans les Alpes Maritimes - GHIGO et USCLAT, Ingénieurs subdivisionnaires à GUILLAUMES et BARCELONNETTE;

Le Dauphiné Libéré avait délégué un rédacteur.

Jusqu'ici dans le temps, la route du Col de la Cayolle posait chaque année le problème de son ouverture.

Problème qui, fort heureusement, semble résolu en raison des accords passés entre les deux services responsables de cette route.

Malheureusement l'année dernière celle-ci a été coupée pour raison de sécurité en pleine saison estivale.

Mais à la suite de l'action conjuguée des autorités départementales des travaux d'urgence avaient pu être mis en chantier dès l'automne dernier.

Cet incident très préjudiciable avait cependant permis de sensibiliser tous les élus locaux ainsi que les services responsables, à la faveur de ce nouveau problème qui se posait et pour lequel une solution devait être trouvée.

Effectivement au cours de la dernière réunion du 6 Août on a constaté la bonne marche des travaux actuellement ordonnés et financés.

Lesquels se situent au niveau des Gorges de PALLUEL et dans la portion de route comprise entre ces Gorges et le Village de FOURS.

De plus cette visite a mis en évidence le très mauvais état des fondations de la route sur ce même secteur.

L'Ingénieur subdivisionnaire de BARCELONNETTE qui avait fait l'inventaire de ces travaux de maintien a déclaré qu'ils s'élevaient à la somme de 700.000.000 d'A.F. Anciens Francs.

A la suite de la visite des chantiers tous les participants se réunissaient à FOURS au Restaurant ARNAUD.

Et à la fin du repas, une séance de travail permettait de faire le point de la situation.

Monsieur RICHAUD s'exprimant au nom de ses collègues du Conseil Général des Alpes de Haute Provence, a fait le point de la programmation actuellement en cours d'exécution.

Celle-ci s'élève à un montant de 60.000.000 d'A.F. à laquelle s'ajoutera presque certainement une aide de l'Etat d'un volume presque égal.

Il a confirmé ce qu'avait déclaré Monsieur USCIAT, à savoir : que le seul maintien de la route sur le secteur UVERNET-COL DE LA CAYOLLE représentait un montant de SEPT CENTS MILLIONS D'Anciens Francs et qu'il espérait obtenir de ses collègues de l'Assemblée Départementale le concours nécessaire pour que ces travaux soient retenus dans un programme de quelques années.

Monsieur Charles GINESY a insisté lui aussi sur la gravité de la situation et sur la nécessité de faire face pour éviter la fermeture de la route pour raison de sécurité.

Devant cet état grave il a justement préconisé de demander l'appui des parlementaires intéressés aussi bien du côté Alpes Maritimes que dans le département voisin.

Il a laissé entendre que cet appel serait certainement entendu par Monsieur Fernand ICART, Président des Finances de l'Assemblée Nationale.

Finalement tous les participants se sont mis d'accord sur la nécessité d'oeuvrer d'une façon très active pour que les travaux indispensables de maintien qui sont inscrits dans un plan dont le délai ne devrait pas être très long.

Ils ont décidé aussi de se réunir à nouveau avant la fin de l'année soit à NICE, soit à DIGNE, pour bien marquer leur détermination unanime dans cette affaire.

Effectivement, cette réunion était nécessaire et elle promet des lendemains heureux car il n'y a eu aucune divergence parmi les participants directement concernés.

Pour nos lecteurs il convient d'ajouter quelques précisions et de faire la synthèse des débats que nous venons de mentionner.

La Route du Col de la Cayolle dans le secteur UVERNET-COL DE LA CAYOLLE pose pour le moment un problème immédiat qui est celui de son maintien.

En effet depuis cinquante ans environ il n'est pas exagéré de dire que cette route a été mal entretenue et pratiquement abandonnée par ceux qui en avaient la charge et la responsabilité.

Fort heureusement sur le versant des Alpes Maritimes les travaux nécessaires au maintien de cette route ont été suffisants.

Le problème qui se pose actuellement est un problème de maintien dans le secteur voisinnet il convient de tout mettre en oeuvre pour que le programme nécessaire soit mis en place.

Compte tenu de ce qui a été fait depuis l'année dernière il est raisonnable de penser que dans les cinq années à venir les travaux nécessaires au maintien trouveront le financement nécessaire pour qu'ils soient exécutés.

A plus long terme dans un avenir immédiat il faudra poser le deuxième problème; celui de l'amélioration de cette importante voie de communication qui est une des rares ouvertures du département des Alpes Maritimes. Il s'agit de l'élargissement et de la suppression des points noirs, etc...

Pour ne pas perdre un temps précieux aussi bien pour le département que pour la Haute Vallée du Var, il convient d'y songer dès maintenant.

Un premier pas d'ailleurs est fait dans ce sens puisque bientôt s'ouvrira à la circulation le nouveau pont sur le BOURDOUX, à VILLENEUVE D'ENTRAUNES.

## INAUGURATION DU CENTRAL TELEPHONIQUE

Nous avons relaté cette cérémonie qui a eu lieu le 17 Mai sous la présidence de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, mais malheureusement nous n'avons pu insérer dans le précédent numéro de la Tribune, l'allocution prononcée par Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes en cette occasion.

Avec nos excuses pour ce retard, nous publions bien volontiers cette allocution et nous remercions son auteur d'avoir pensé à nous pour la publication.

" Le pittoresque village d'Entraunes, sa population et sa municipalité sont très honorés de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de l'inauguration du téléphone automatique. Ce privilège est justifié par notre situation " en bout de ligne", par notre éloignement du chef-lieu de 118 km - Notre Commune sst située à 1250 m d'altitude, le hameau d'Esteng à 1850 m et le col de la Cayolle à 2326 m. Elle est limitrophe au nord et à l'ouest avec le département des Alpes de Haute Provence. Son territoire a une superficie de 7861 hectares, naguère sillonnés par des sentiers muletiers bien entretenus qui, à la belle saison, permettaient de communiquer avec Allos- Barcelonnette - St Etienne de Tinée, St Dalmas le Selvage, ses coutumes et traditions sont ceux de la Provence.

Hélas! après la guerre de 1914-1918, la population a été décimée et, comme dans la plupart des petites communes de la haute montagne des Alpes, des Pyrénées, du Massif Central, l'exode permanent des habitants est le prélude d'une lente agonie à laquelle, seul l'Etat, peut mettre un terme, en fixant les " jardiniers de la nature".

En été, la R D 2202 (-ex-N 202-) construite au début du siècle, et M. BRUN, ancien Maire, doyen du village ( 94 ans) ici présent, en a été le témoin - en été, dis-je, cette voie importante dite des " Grandes Alpes " est sillonnée par les voitures et autocars de nombreux touristes français et étrangers admirent nos sites pittoresques.

Cette voie, Monsieur le Préfet, a été l'objet d'une audience que vous avez bien voulu accorder aux Maires de la haute vallée du Var, accompagnés de M GINESY, Conseiller Général et de M le Député ICART, et c'est à cette occasion que nous avons apprécié votre bienveillance et votre efficacité, car à notre démarche, vous avez donné une suite heureuse en intervenant auprès de votre collègue, M le Préfet des Alpes de Haute Provence qui a dégagé les crédits nécessaires pour restaurer le point noir de la route au delà de Fours et nous vous en remercions.

Nous sommes conscients, Monsieur le Préfet, des efforts qu'avec la collaboration du Conseil Général des Alpes-Maritimes, vous déployez pour subventionner les divers projets des communes de haute montagne, mais ces projets, pour satisfaire les besoins de la vie moderne, sont de plus en plus vastes, de plus en plus onéreux et dépassent le cadre de nos modestes budgets. Pour cette raison, si nous voulons, la main dans la main, mettre un terme à l'exode rural, l'Etat se doit d'aider financièrement les petites communes dans une plus large mesure qu'il ne le fait.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet, c'est une heureuse réalisation que vous nous faites l'honneur de venir inaugurer et, il me plaît, ainsi que tous les membres du Conseil Municipal et la population de vous rendre hommage ainsi qu'à tout le Corps Préfectoral, au Conseil Général qui a accordé des crédits importants, à M. ICART, Député, à M. GINESY, Conseiller Général du Canton de Guillaumes, au Directeur Régional de la Direction Opérationnelle des Télécommunications, à tous les agents techniques des lignes des PTT, aux entreprises qui ont contribué ainsi à diminuer l'isolement de nos habitants surtout pénible pendant la longue période d'hiver.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Régional des Télécommunications, nous sollicitons de votre bienveillance que cette installation du téléphone automatique en notre Mairie, soit définitive, nous vous en remercions d'avance.

Monsieur le Préfet, merci de votre aimable visite et de l'honneur que vous nous faites, ainsi que les Elus et les personnalités officielles et veuillez transmettre nos respectueux hommages à Madame LAMBERTIN.

---

A son tour, Monsieur le Préfet exprima son attachement aux zones rurales de haute montagne et à leur population, il mit en relief le rôle polyvalent et le dévouement des Maires des petites communes.

Un apéritif d'honneur clôtura cette sympathique réunion.

---

## ARMOIRIES DES COMMUNES DE PROVENCE

Nous avons reçu de Monsieur le Maire de MONTMEYAN la lettre suivante que nous reproduisons volontiers.

"Monsieur le Maire et Cher Collègue,

"Un de mes administrés, Monsieur Gabriel, Henri BLANC, nous prête  
"une partie de sa collection d'armoiries dessinées et coloriées à la main  
"sur format 32 X 25.

"Sous la haute présidence d'honneur de Monsieur J.M.ROBERT, Préfet  
"du Var et de Monsieur A. AMIC, Sénateur du Var, un millier de pièces  
"représenteront les armes actuelles de nos communes de Provence, ainsi  
"que celles qu'elles ont été autorisées à porter au cours des siècles.

"Le blason de votre commune étant exposé, vous êtes cordialement  
"invité, ainsi que vos administrés, à cette exposition qui sera permanente  
"et gratuite du Dimanche 20 Juillet au Samedi 16 Août 1975.

"Je me permets de vous adresser, à ce sujet, quelques affiches et  
"cartes d'invitation en vous demandant d'avoir l'obligeance de les dif-  
"fuser à votre convenance. (1)

"Montmeyan sera très honoré d'avoir le plaisir de vous accueillir  
"en cette circonstance.

"Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue,  
"l'assurance de ma considération distinguée.

C. DENANS

Maire de Montmeyan "

---

(1) Ces cartes d'invitation ont été remises au Syndicat d'Initiative.

## LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE GUILLAUMES

A la suite du départ de Monsieur ALARY qui a définitivement quitté GUILLAUMES, une assemblée générale du Syndicat a eu lieu.

Rappelons que Monsieur ALARY était le Secrétaire Général jusqu'à son départ.

Le Président en exercice, Monsieur Jean Pierre CHAMPOUSSIN a fait part à l'Assemblée de son désir de ne pas continuer à assumer cette importante fonction.

Enfin, l'Assemblée Générale a choisi comme Président Monsieur Jean-Claude PORCIER, assisté de Monsieur Henri GILLOUX en qualité de Vice-Président.

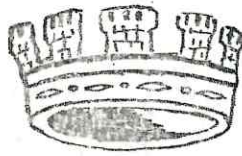
La nouvelle équipe dirigeante a demandé aussitôt un entretien au Maire.

Au cours de cet entretien qui a été fort bien relaté dans "NICE-MATIN" il a été remis au Maire une liste de suggestions susceptibles d'améliorer l'environnement de la Commune ainsi que l'accueil des touristes.

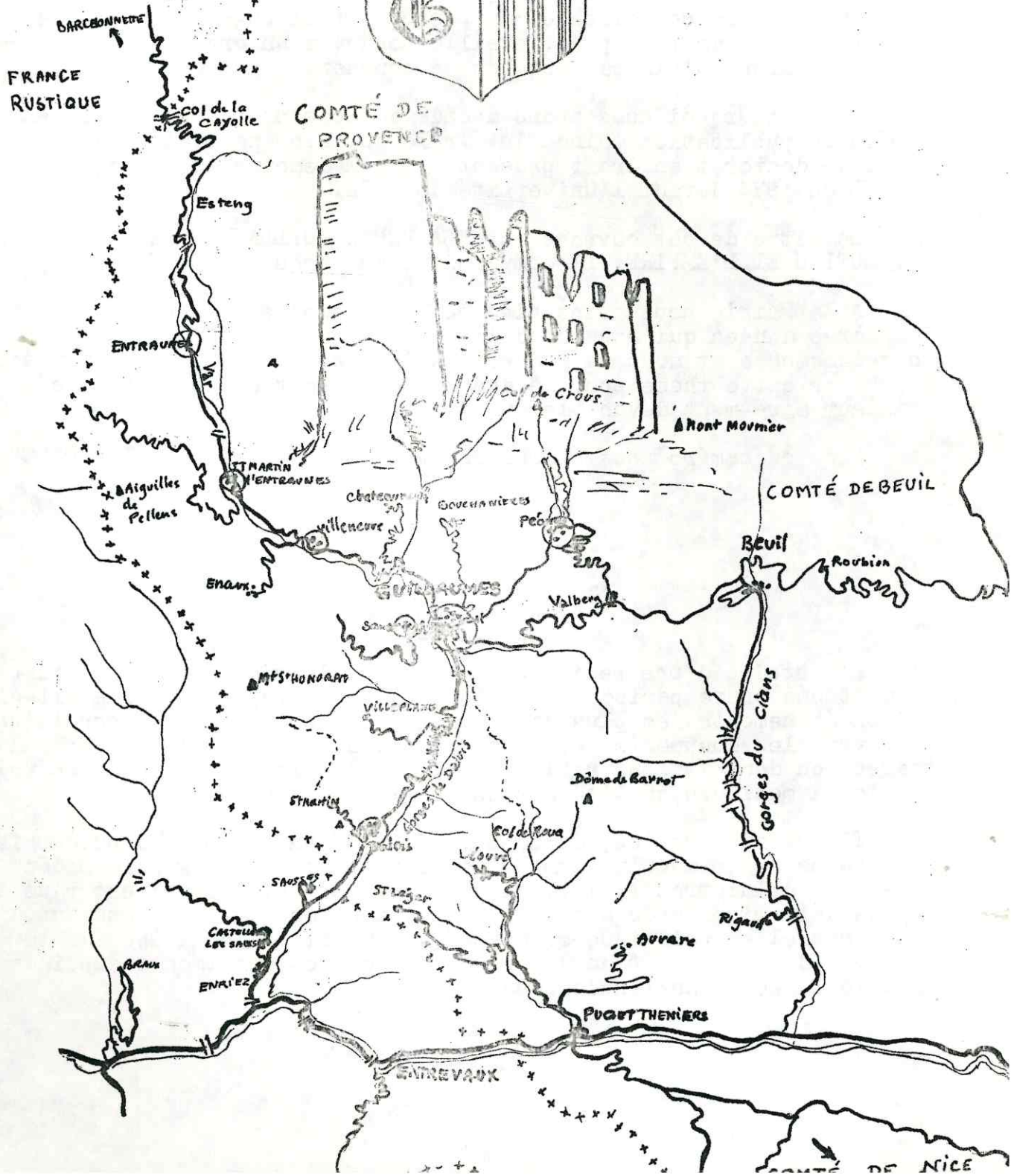
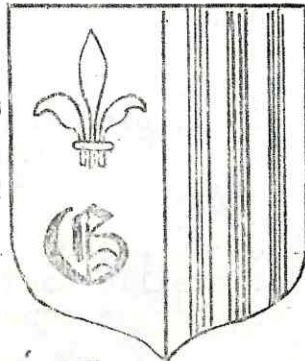
Certains souhaits concernant les services municipaux faisaient partie de cette liste.

Le Maire a fait part de son souci d'accepter la concertation avec le Syndicat comme d'ailleurs avec l'ensemble de la population. Il a précisé sa position et celle du Conseil Municipal en ce qui concerne tous les problèmes évoqués au cours de cette réunion, à l'exclusion évidemment de ceux qui ne sont pas de son ressort.

Il est à souhaiter que le Syndicat d'initiative continue dans cette bonne voie. Dès maintenant nous tenons à adresser nos félicitations pour les deux jardinières fleuries qui ont été posées sur la Place de Provence.



# HISTOIRE LOCALE



Nous avons terminé dans le précédent numéro 53 de la Tribune de GUILLAUMES, la publication de l'histoire ancienne de notre petite cité publiée dans NICE-HISTORIQUE en 1954 sous la signature de M.M. Paul CANESTRIER et Lucien MAGALON.

Nous tenons à remercier encore la Direction de NICE-HISTORIQUE et l'ACADEMIA NISSARDA qui ont bien voulu nous autoriser à publier cet excellent travail lequel a été grandement apprécié par nos lecteurs et nos lectrices.

En effet la connaissance du passé, surtout quant elle touche directement et de très près, éveille toujours un grand intérêt chez ceux et celles qu'elle a pour but de toucher.

C'est pourquoi nous avons décidé de commencer dans le présent numéro la publication, sinon intégrale au moins partielle, d'une thèse de doctorat en droit présentée par Mademoiselle Blandine MAUREL en 1974 devant l'Université de NICE.

Le titre de cet ouvrage est "LA VIE A GUILLAUMES PENDANT LA REVOLUTION ET L'EMPIRE. Il comprend trois tomes et 700 Pages.

A la Mairie nous avons bien connu Mademoiselle MAUREL ces dernières années qui nous rendait visite pour obtenir quelques renseignements et nous la remercions de bien vouloir nous autoriser à publier cette thèse pour le doctorat en droit qui a obtenu le meilleur agrément devant le Jury.

Dans ce numéro nous commençons par le chapitre "AVANT-PROPOS"

#### AVANT-PROPOS

L'histoire d'une petite commune et de la vie de sa population pendant une brève période de sa longue existence, si fertile ait-elle été en événements les plus divers, est toujours ardue à reconstituer à travers les documents de ses archives, assez fréquemment contradictoires, ou dont le sens réel est parfois difficile à deceler en raison de la médiocre qualité des expressions employées.

Il est aisé certes, de dresser un tableau chronologique des faits intervenus et de décrire les situations qu'ils ont engendrées dans les domaines administratif, militaire et économique. Mais il est plus délicat de déterminer avec assez de précision les répercussions sur les plans social et politique en raison de la limitation à une faible fraction de la population des réactions et des sentiments exprimés officiellement dans les documents conservés.

Rares sont en effet dans une petite localité les personnages dési-  
rant et pouvant prendre une part active à la vie publique, capables  
de s'exprimer par paroles ou écrits. Cela s'applique à fortiori à  
l'époque choisie, à cheval sur les 18ème et 19ème siècles, où l'élite  
intellectuelle était pratiquement inexistante dans les campagnes dont  
85 à 90% des habitants ne savaient ni lire ni écrire et s'exprimaient  
avec difficulté. Une poignée de notables, tou-jours les mêmes, assu-  
maient la charge de la vie municipale. Parfois même, le secrétaire de  
mairie était le chef incontesté, conseillant et concluant sur toutes  
les affaires. Fodéré a justement écrit dans son rapport de l'an 10  
(1802) : "l'ignorance est affreuse dans les communes de montagne où  
bon nombre de maires ne savent ni lire ni écrire et où le secrétaire  
de mairie est l'âme du conseil municipal".

Cette situation n'a pu manquer d'avoir des conséquences défor-  
matrices en donnant aux documents municipaux et notamment aux proces-  
verbaux des séances municipales, par une rédaction plus ou moins habi-  
le hors de la compréhension même des responsables, un caractère ne  
correspondant pas toujours aux décisions prises, aux vœux exprimés.  
A fortiori, ces documents ne peuvent-ils alors être acceptés comme  
l'émanation du sentiment général.

A Guillaumes, ville de 1.300 habitants, la situation intellec-  
tuelle était certes plus favorable car, si la masse de la population  
était pratiquement illettrée selon la statistique municipale de 1807  
(infra:enseignement), deux douzaines de notables (\*), dont certains di-  
plômés de droit et de médecine, disposaient des connaissances et des  
capacités requises pour oeuvrer au bien public et exprimer convenable-  
ment leurs sentiments propres. Mais, comme les hommes de tous les  
temps, ils n'étaient pas exempts de faiblesses humaines. Remplissant  
à tour de rôle les fonctions municipales ou y collaborant ou s'épau-  
lant, ils s'opposaient aussi et parfois même avec une certaine violen-  
ce susceptible de donner à leurs actes et à leurs écrits une portée  
et un sens peu en rapport avec la situation réelle et l'esprit géné-  
ral.

D'autre part les évènements inusités, hors du courant, de cette  
période exceptionnelle de la vie communale ont certainement contri-  
bué à faire dévier de son processus normal le comportement des diri-  
geants municipaux, et à donner à l'expression publique de leurs sen-  
timents un caractère exagéré contraire à la réalité.

\* Déjà formé de sept notables, le Conseil de Ville demandait à  
l'Intendant de Nice, le 5 Juin 1792, pour délibérer sur l'importance  
de la milice locale, que lui fussent adjointes "18 notabilités de la  
commune dont il citait les noms.

Se fonder sur ces seules apparences pour apprécier la situation générale et l'esprit public, conduirait à coup sûr à des extrapolations téméraires génératrices de confusions regrettables et d'erreurs profondes. Cependant, pour commenter et conclure avec une approximation cer- nant de près la vérité, les synthèses doivent être réalisées, des hypo- thèses formulées, mais préalablement il faut débarrasser les faits de toutes leurs fioritures déformantes.

Pour y parvenir il apparaît indispensable de rechercher d'abord dans l'histoire générale de la ville le plan directeur susceptible de nous éclairer sur le comportement habituel de ses habitants et de ses notables, sur leur façon de réagir contre l'adversité commune et d'y faire front, sur leur esprit d'indépendance ou de résignation.

Ces connaissances nous ont paru d'autant plus nécessaires que les charges municipales étaient assurées à Guillaumes par les mêmes fami- les depuis des siècles : au 18ème siècle on retrouve dans les documents municipaux les noms qui y figuraient au 15ème. Le fait certainement - identique dans les autres communes, s'exprime aisément : l'instruction était alors peu développée, mais si le peuple la jugeait en général su- perflue, il lui témoignait cependant un grand respect.

Aussi sa confiance allait aux personnes dont le savoir était connu et il était ainsi conduit à choisir ses dirigeants municipaux parmi la classe instruite.

Or, l'instruction étant l'apanage des familles aisées peu nombreu- ses, leurs membres se relayaient aux charges municipales ; les fils suc- cédaient aux pères, tacitement certes, mais aussi aisément que s'il se fût agi de l'application du principe de la monarchie héréditaire de droit divin. Les fils, habitués dès leur plus jeune âge aux affaires municipales dont ils entendaient parler chaque jour, apportaient à l'exercice de leurs fonctions l'esprit de leur père et y appliquaient leurs méthodes.

La continuité était donc sans faille dans l'esprit public et à l'expérience des pères s'ajoutait celle acquise par les fils. Ainsi peu à peu les événements historiques façonnaient l'âme et formaient l'esprit des générations successives, créant un mode de vie propre, donnant lieu à des croyances religieuses et politique quasi uniforme, engendrant en outre dans les pires moments une façon constante de pensée et d'action.

Le passé n'explique pas tout, mais il permet de mieux comprendre les événements postérieurs et d'apprécier leurs conséquences plus ai- sément et plus exactement.

C'est pourquoi nous avons cru utile de consacrer une étude introduc- tive assez importante aux périodes les plus marquantes de l'histoire de GUILLAUMES depuis sa fondation vieille déjà de huit siècles en 1789.

Pour les mêmes raisons, nous avons jugé nécessaire de développer plus longuement, en lui consacrant un chapitre spécial, l'histoire de l'époque pré-révolutionnaire de 1789 à 1792 en la joignant à celle de l'époque étudiée. En effet, les Guillaumoises, bien que Sardes encore, eurent une vie particulièrement perturbée par les événements survenus pendant cette courte période transitoire.

Leur comportement et leurs réactions contre certaines mesures militaires sardes nous ont paru intéressants à connaître car ils témoignent de la ligne continue de la politique communale facile à définir par la formule lapidaire : "Guillaumes d'abord envers et contre tout".

D'autre part il nous a paru indispensable de donner de ces institutions sardes une image aussi fidèle que possible à travers les documents municipaux ou royaux trouvés dans les archives antérieures à 1792, et nous pensons les avoir reconstituées exactement.

Enfin, l'histoire des Guillaumoises pendant cette période était inséparable de celle des institutions nouvelles, nous avons estimé nécessaire de rappeler succinctement l'origine de chacune des institutions étudiées et les grandes lignes de son évolution au cours des siècles. Ne convenait-il pas en effet d'établir une comparaison, d'une part, entre les institutions anciennes françaises et sardes et, d'autre part, entre celles-ci et les nouvelles institutions issues de la Révolution?

Qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, des impôts, de la poste, de l'instruction publique, de l'assistance ou du culte, ne convenait-il pas de retracer leur histoire particulière, de relater leur naissance et leur développement étroitement liés à des conditions de vie sans cesse changeantes, pour faire mieux ressortir leur importance pendant l'époque étudiée ? Il y avait par exemple 8 à 12 % de Guillaumoises sachant lire et écrire en 1790-1814, si le culte catholique était seul pratiqué dans la ville et si l'assistance y était fortement structurée, ne devait-on pas rechercher l'explication de ces faits dans l'étude de ces institutions ?

En modifiant de fond en comble toutes les anciennes institutions et les habitudes qu'elles avaient forgées, la Révolution transforma le genre de vie des populations concernées, les jetant dans le plus profond désarroi. Comment comprendre alors, sans le rappel succinct des anciennes institutions ainsi bouleversées, les répercussions psychologiques et sociales provoquées par les institutions révolutionnaires, notamment dans le Comté de Nice où elles furent appliquées dès l'occupation militaire de 1792-93 et suscitèrent aussitôt une violente opposition de la majorité des habitants ! Normalement moins sensibilisés à cette situation particulière par leur ancienne appartenance à la France, les Guillaumoises eurent cependant, comme beaucoup de français, leur vie suffisamment bouleversée par le changement institutionnel pour réagir rapidement et d'une façon inamicale à l'occupation française, assez inattendue de la part de vieux Provençaux fidèles à leur pays d'origine. L'étude comparative des systèmes ancien et nouveau ne donne-t-elle pas l'explication de l'animosité manifestée si rapidement par les Guillaumoises envers l'administration révolutionnaire après l'accueil sympathique réservé aux premiers militaires ?

C'est aussi dans cet esprit que nous avons cru bon de situer la vie communale dans le cadre des dispositions légales générales et des décisions d'application promulguées par les autorités responsables du département et de l'arrondissement. En leur absence, la plupart des événements municipaux ou des délibérations du Conseil seraient incompréhensibles en raison de leurs contradictions fréquentes et du manque de toute précision. D'ailleurs il n'était pas mauvais de mettre en évidence ces lois et la mauvaise volonté apportée à leur application par les administrations départementales, soit parce qu'elles appréhendaient leur incidence fâcheuse sur la population, soit parce qu'elles heurtaient les convictions intimes de certains de leurs chefs. Selon le cas, les Guillaumoises supportaient des conséquences bienfaites ou maléfiques astreignant leurs dirigeants à une lutte continuelle.

Nous avons dû aussi parfois déborder du cadre communal pour situer mieux l'importance de certains événements et de certains aspects de la vie quotidienne, dont les répercussions pour les Guillaumoises résultaient seulement de leur existence extérieure à la commune. Il en a été notamment ainsi des Barbets, dont Guillaumes nia toujours avec vigueur qu'il s'en trouvât parmi sa population, sans être pour cela à l'abri des conséquences de leur existence. Limitée à Guillaumes, leur histoire serait nulle et hors de proportion avec ses répercussions municipales.

L'Histoire d'une commune pourrait-elle être séparée de l'histoire générale du pays auquel elle appartient sans se trouver confinée dans un cadre folklorique dénaturant son caractère ?

Nous ne le pensons pas et nous avons traité l'histoire des Guillaumoises pendant l'occupation française de 1792 à 1814, tout en lui conservant ses caractéristiques personnelles, de la manière qui nous a paru la plus apte à la faire bien comprendre et mieux apprécier des plus lointains de leurs compatriotes car, en dehors des personnes ou des faits particuliers à la commune, elle est aussi un peu la leur.

L'importance et l'excellente conservation des archives communales ont sérieusement facilité notre travail, mais l'on doit, hélas ! regretter l'absence des archives notariales anciennes et modernes, malheureusement perdues à la suite d'un stupide accident de la circulation lors de leur transfert aux Archives départementales il y a quelques années. D'autre par, répondant à notre désir exprimé de consulter les pièces notariales de l'une des plus vieilles familles de Guillaumes, Monsieur le Maire de la Commune, le Docteur M. DURANDY, nous a informé par lettre en date du 3.1.1969 de l'absence dans les archives personnelles de tout acte de l'époque étudiée.

Cependant, grâce aux résumés des dispositions essentielles de certains actes : baux, ventes, donations, testaments, partages, contrats de mariage, trouvés dans les dossiers de l'enregistrement conservés aux Archives du département, nous avons pu reconstituer assez exactement la physionomie de cet aspect familial, social et économique de la vie communale, dans le Titre 5 où nous traitons de l'économie Guillaumoise.

(à suivre...)

## LE FESTIVAL DU FOLKLORE INTERNATIONNAL

Comme chaque année depuis 1970 la collaboration instituée entre la Municipalité et le Festival a permis de recevoir cette année le 14 Juillet les AMERINDIENS du CANADA et le Groupe YUGOSLAVE de SKOPLJE.

Pour cette manifestation il convient de rendre hommage à Monsieur ANDREIS Président du Festival qui a euvré pour faciliter une présentation à GUILLAUMES des deux groupes de son Floklore Internationnal. Organisation qui, comme chacun sait, est largement appuyée par NICE-MATIN.

Rappelons que dans les années précédentes la Commune de GUILLAUMES avait reçu avec succès en 1972 les groupes d'AUTRICHE et d'ITALIE - en 1973 ceux du PORTUGAL et de SUISSE, et en 1974 la NORVEGE et la TCH2COSLOVAQUIE.

Cette année la YOGOSLAVIE était représentée par l'Ensemble "KOCO RACIN" de SKOPLJE, la ville en partie détruite à la suite d'un récent tremblement de terre.

En même temps nous avons reçu le groupe des AMERINDIENS DU CANADA composé d'authentiques INDIENS parlant tous la langue française.

Ces deux groupes sont arrivés à GUILLAUMES en fin de matinée et après un repas offert par la municipalité dans la salle des fêtes réunis tous les deux ils ont défilé sur la place de GUILLAUMES où la population leur a réservé un très bon accueil.

Ensuite une représentation a eu lieu dans la salle des fêtes où le public a pu apprécier particulièrement les danses Yougoslaves et les danses Huronnes ainsi que les chants effectués en coeur à la fin de la représentation.

Tous les participants sont repartis en autocar à NICE en fin d'après-midi pour participer à la représentation générale du Festival qui a eu lieu au Théâtre de verdure à NICE.

Il est à remarquer que chaque année la visite à GUILLAUMES d'une délégation du Festival attire un public de plus en plus nombreux et de plus en plus intéressé. C'est pourquoi nous espérons que la municipalité de GUILLAUMES sera prochainement en mesure de donner à cette manifestation un caractère plus grandiose et plus particulier.

Ce spectacle de qualité pourrait être l'attraction principale d'une grande fête à forme de kermesse pour laquelle le cadre du terrain de DELA LE VAR paraît tout indiqué.

## LA FETE DE NOTRE DAME A GUILLAUMES

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Cette année la fête traditionnelle du pays a été organisée par le Conseil Municipal assisté de quelques anciens, la jeunesse de GUILLAUMES ayant préféré s'abstenir.

Le succès a été grand malgré quelques menaces du côté de la météorologie, l'affluence n'a pas manqué au cours de ces quatre journées de la fête.

Celle-ci a débuté le 14 Août par l'ouverture annoncée dès jeudi à midi dans les rues du village par Monsieur Charles César avec son tambour accompagné des jeunes Patrick BAUDOIN et Philippe GENIN et par les "mourteirets" tirés par Monsieur PONS Clément.

Le feu d'artifice habituel, fourni par la Maison RUGGIERI, et programmé par Monsieur André RAVEL et ses aides, a été particulièrement réussi.

La fréquentation de toutes les manifestations a été grande aussi bien dans les bals publics qu'à la Foire au concours de boules.

Il est intéressant de noter que le 16 Août il y avait tellement de monde à GUILLAUMES qu'il était presque impossible de circuler sur la place.

Le lendemain, le concours de boules organisé par Monsieur Roger BRES groupait le chiffre impressionnant de 72 triplettes.

La clôture a eu lieu le dimanche 17 Août avec le bal qui ce jour là était fréquenté essentiellement par la population de GUILLAUMES.

Durant cette fête il y a eu évidemment un appéritif d'honneur qui groupait autour du Maire toutes les personnalités de GUILLAUMES et la plupart des Maires du Canton.

Au cours de cet appéritif le Maire a pris la parole pour remercier tous les artisans de cette fête et ensuite MM. Charles GINESY, Conseiller Général, et Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes Maritimes ont chacun donné l'assurance de leur sympathie et de leur participation bienveillante aux affaires de la Commune.

La bravade et les sapeurs de GUILLAUMES dirigés par MM. Rosin BLANC et Paul THOMEL, ont effectué leur tournée habituelle chez les Conseillers municipaux en s'attardant particulièrement chez le Maire à la Ribière où régnait une ambiance de fête avec une grande affluence.

Monsieur Paul THOMEL en a profité pour demander publiquement au Maire d'envisager une augmentation de l'effectif des sapeurs dès l'année prochaine, estimant que le succès de cette coutume est de plus en plus évident.

Une fête comme celle-ci qui a duré presque quatre jours est une grande charge qui a nécessité évidemment un grand dévouement de la part de tous ceux qui en avaient la responsabilité. C'est pourquoi il nous paraît intéressant, juste et nécessaire de remercier tous les artisans de ce succès.

Tout d'abord Monsieur l'Abbé PROCACCI, Messieurs BENEDETTI et CALLONICO, qui ont dirigé l'office religieux, et tous ceux qui durant la procession ont porté les statues des saints.

Parmi les organisateurs responsables citons :

Messieurs André RAVEL

- Guy GENIN

- Henri FARFALLINI

- Clément PONS

M Rolland BRUN

- Joseph BRUN

Madame Hermance GENIN

Mademoiselle Antoinette NICOLAS

Il ne faut pas oublier les demoiselles d'honneur qui ont rempli leur rôle avec gentillesse et efficacité. Il convient de remercier :

Mesdemoiselles Martine, Chantal et Maryse BOUEDEC,

MMartine LASSALA

-Véronique BERTINI

-Geneviève GHIGO

-Bernadette MARTEL

-Christine GHIGLION

-Véronique BAULEO

-Sylvie TORRES

-Pascale PRIMERANO

-Claudine PHILIP

En plus des membres du comité, ces demoiselles d'honneur étaient accompagnées par Messieurs Jean-Paul DAVID et BARRAL

Enfin, le bar qui était installé devant le garage des Pompiers a fonctionné ces quatre jours durant et il convient de remercier toutes les personnes qui se sont dévouées dans ce travail difficile et fatigant. Citons :

-Monsieur et Madame Michel Bernard

-Monsieur et Madame BOURDY

-Madame Odette CORDA

-Monsieur et Madame DEGRUSON

-Monsieur Patrick GENIN

-Madame Maurice DURANDY

-et Monsieur Charles DURANDY

Remercions également les jeunes Sylvie BAUDIN- BRUN et TORRES et Corrine FERRERO qui se sont dévouées pour la collecte des lots de la TOMBOLA.

Signalons enfin que les jeux d'enfants ont été très réussis  
Ils se sont déroulés l'après-midi du 16 Août, animés par Messieurs  
Bernard et Christian GRAILLE.

Nous avons le désir de publier le bilan financier de cette manifestation, mais il est trop tard pour le faire. En effet certaines factures de dépenses ne sont pas encore parvenues à destination. C'est pourquoi ce bilan ne sera publié que dans le prochain numéro de la Tribune.

Il ne faut pas terminer ce compte-rendu sans remercier l'orchestre Henry TOURNEL ainsi que Monsieur Etienne GINESY, qui avec une grande obligeance a bien voulu loger les musiciens, rendant ainsi un grand service aux organisateurs.

--:--:--:--:--:--:--

### SAINT ROCH A BOUCHANIERES

Cette fête patronale a eu lieu samedi 23 et Dimanche 24 Août.

Elle s'est déroulée selon la tradition: Bal du samedi soir.  
Messe suivie de procession dimanche, et ensuite deux bals ce même jour.

Malgré le temps incertain l'affluence était encore plus grande que l'année dernière.

Au cours de l'appéritif d'honneur offert au Restaurant ROUBIN, le Maire et le Conseiller Général ont pris la parole pour entretenir la population rassemblée des problèmes du hameau.

Au cours de cet appéritif citons encore la présence de Monsieur Raoul GRAILLE, adjoint au Maire et de Messieurs Lucien BOYER et Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, Conseillers Municipaux.

Il convient de féliciter tous les organisateurs de cette belle journée qui, au moment où tant de villages renoncent à leur fête traditionnelle, ont donné la preuve de la vitalité du hameau de BOUCHANIERES.

--:--:--:--:--:--:--

Son grand-père demande à Laurent s'il sait compter. "Bien sûr papy, puisque je vais à l'école." - Alors deux et deux ? Match nul."

Nettoyage d'un baret.

Mettre deux ou trois cuillerées à soupe d'ammoniaque dans un demi-litre d'eau. Plongez le baret dans ce liquide, bien le serrer quelques instants, puis le laisser tremper pendant trois ou quatre heures. Bien rincer et faire sécher à l'air.

Mise en pots des confitures.

Pour éviter que les pots se fêlent, il faut d'abord les réchauffer au-dessus de la vapeur, avant d'y verser les confitures.

Les confitures ne doivent pas refroidir dans la bassine où on les a fait cuire. Il faut les mettre en pots quand elles sont encore bouillantes. Les pots doivent être remplis jusqu'au bord, car la confiture se tasse en refroidissant.

Erreur n'est pas compte.

Après avoir déjeuné dans un restaurant, un client appelle le patron pour le féliciter : - Je suis très content!... Tout était excellent et les prix vraiment raisonnables - "Oh! ...excusez-moi, Monsieur, c'est que dans ce cas, c'est que la caissière a dû se tromper en faisant l'addition!..."

Projets d'amoureux.

Deux fiancés, comme tous les amoureux, se promènent en bavardant gentiment : - Ah!...qu'il me tarde d'être mariée, dit la demoiselle comme celà je pourrai partager vos peines et vos soucis!... -Oh..quand nous serons mariés, vous en aurez !

De la Place Masséna à Saint Pons.

Le Maître d'Ecole veut donner à ses élèves une idée de la forme de la terre : "Toi, Martin!.. Réfléchis bien!.. Si je me mettais à creuser un trou bien vertical au milieu de la Place Masséna, où est-ce que cela me conduirait?... (-"Ben, M'sieur... Tout droit à Saint-PONS!..")

### Bon commencement !

Deux amis parlent de leur vie conjugale : -Moi, ma femme est très dépensière. - La mienne aussi. Alors je lui ai acheté un livre qui s'intitule : "COMMENT FAIRE DES ECONOMIES DANS SON MENAGE". -Et tu crois que ça aura un résultat ?... -Oui, elle m'a déjà interdit de fumer et d'aller au café!...

-----

Antoinette, huit ans et son petit frère Paul, cinq ans, jouent dans le jardin. Un gros corbeau vient se poser sur un arbre fruitier. Antoinette s'interroge à haute voix : -Mais que mangent-ils les corbeaux? Paul répond d'un ton convaincu : "Eh bien... du fromage!..."

-----

### Chagrin d'amour

Papa, demande un jeune homme, toi est-ce que tu n'as jamais eu de grande déception en amour ? ... - Oh si!... quand j'avais vingt ans, j'adorais une jeune fille... - Et elle en a préféré un autre ?..... -N on, elle m'a épousé : C'EST TA MERE !...

-----

Vos enfants aiment inventer des histoires et se complaisent dans un monde imaginaire. Vous entrez naturellement dans leur jeu, ils savent très bien que personne n'est dupe. Mais si, un enfant se lance dans de véritables mensonges, c'est toujours un symptôme de difficultés personnelles ; l'enfant ment à ses parents, quand ils n'ont pas su gagner sa confiance.

-----

Nicole, sept ans, dernière de la classe, rentre un soir de l'école avec un bon point. Sa mère très étonnée : "-Mais c'est très bien ma petite fille, comment as-tu fait ? .. - Nicole très sûre d'elle : "Je l'ai ramassé par terre !..."

-----

### Mot d'Enfant

"Un L c'est un I qui s'est assis"

-----

Si votre enfant est lent, faites un investissement rapidité modeste et efficace. Offrez-lui un sablier. Chronométrer ce qu'il fait deviendra pour lui un jeu... il sera vite fier de ses performances et vous de ses progrès.

-----

Sébastien passe ses vacances à la ferme de ses grands-parents. L'air vif le rend insupportable. Si tu continues, lui dit sa grand-mère je t'enferme au poulailler! - "Ca m'est égal, répond le petit garçon, JE NE BONDRAI PAS"

Faire les devoirs de l'enfant et lui faire avaler ses leçons n'est pas le système idéal pour en faire un bon élève. L'effort que fait la mère est peut-être une manifestation inconsciente, un refus d'accepter que son enfant reçoive quelque chose de la part de quelqu'un d'autre qu'elle.

### Employé modèle

Dans un ministère, un chef de service interpelle sévèrement un de ses employés : "Mon ami, je vous ferai remarquer que vous partez à cinq heures et demie, alors que la sortie est à six heures". - "Oh!... excusez... je ne pars pas... j'arrive !..."

### Petite erreur

Au moment où il allait sortir d'un café, un individu est interpellé par un autre consommateur : "-Mais Monsieur ! c'est mon pardessus que vous emportez." - "Oh! excusez-moi, je croyais qu'il était au Monsieur qui vient de descendre aux toilettes !..."

Marc, 7 ans, voyant venir le jardinier pour sulfater les roses : "c'est pour les parfumer que tu fais ça ?..."

Il ne faut jamais donner à un enfant de deux ans des ordres sous forme de question : "veux-tu venir manger ???". Parce qu'il se trouve dans une phase où pour définir sa personnalité, il doit s'opposer à la terre entière, il répondra naturellement "NON" et se butera dans sa réponse négative. Il vaut mieux le conduire vers la table en lui parlant de la délicieuse purée qu'il va manger.

Sandy, cinq ans, joue à la maman : "Vous savez Madame, j'ai des ennuis d'argent !...- Déjà ?... dit sa mère étonnée - Oui, dit Sandy, avec un gros soupir, mon porte-monnaie est trop plein, je ne sais plus où mettre les pièces !..."

Si nous faisons des "BEIGNETS de POMMES de TERRE" !...

On fait cuire en robe de chambre un kilo de pommes de terre. Quand elles sont cuites, on les épluche, et on en fait une purée, dans laquelle on ajoute au fur et à mesure deux décilitres de lait, cinquante grammes de beurre, vingt grammes de sucre et une écorce d'orange râpée ou une écorce de citron. On ajoute peu à peu une cinquantaine de grammes de farine de façon à obtenir une pâte susceptible d'être bien amincie au rouleau. Dans cette pâte, on découpe des ronds ou des losanges, que l'on plonge dans une friture très chaude. On sert immédiatement, en saupoudrant de sucre.

### LA MORUE A LA PROVENCALE

Faites pocher 500 grammes de morue dessalée pendant 10 minutes environ. Faites revenir à l'huile 100 grammes d'oignons émincés, deux gousses d'ail haché et 500 grammes de tomates coupées en morceaux. On y ajoute 125 grammes d'olives dénoyautées, du persil et du poivre. On dispose sur cette sauce les morceaux de morue effeuillée et l'on fait cuire doucement un quart d'heure.

-----

### ESSAYEZ D'AUTRES BEIGNETS DE POMMES DE TERRE

On passe au tamis des pommes de terre cuites au four et on les délaie dans du lait. On fait épaissir à petit feu pendant un quart d'heure, après avoir ajouté quelques cuillerées de sucre vanillé et n'oubliez pas une cuillerée d'eau de fleurs d'oranger. Quelques instants avant de retirer du feu, on ajoute deux jaunes d'oeuf, et on tourne jusqu'à ce qu'ils soient bien mélangés. Après refroidissement, on fait des boulettes de cette préparation et on les fait dorer dans la friture chaude. En servant on saupoudre de sucre vanillé. Comparez avec la précédente recette.

-----

### CUISSON DES HARICOTS SECS

Les haricots secs seront plus facilement digérés si vous jetez la première eau d'ébullition.

-ooOoo-

Glané pour vous.....par Marius REBUFFO

-ooOoo-

## N A I S S A N C E S

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance à Lyon de Joël fils de Monsieur et Madame Michel BADOUX et petit-fils de Monsieur et Madame Raoul GEST.

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance à Draguignan de Sébastien fils de Monsieur et Madame Pierre GUAGENTI, petit-fils de Monsieur et Madame CHABAUD. Le nouveau-né, de plus, a comme trisaïeule notre concitoyenne, Madame Camille POURCHIER.

Nous avons appris avec plaisir la naissance de Gwendoline, fille de Monsieur et Madame Georges DOL et petite-fille de Monsieur et Madame Marcel DOL, qui résident à Guillaumes depuis de nombreuses années.

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Vanessa, fille de Monsieur et Madame Elie POURCHIER, Préposé des P.T.T.

A tous ces nouveaux-nés, nous adressons nos meilleurs voeux ainsi que nos compliments à leurs parents.

## M A R I A G E S

Le 7 juillet a été célébré à Pau le mariage de notre Assistante Sociale Mademoiselle Geneviève THIERRY avec Monsieur Jacques PICHON, enseignant.

Le 17 Juillet, à la Croix a été célébré le mariage de Monsieur Philippe COLIN, notre jeune dentiste avec Mademoiselle Marie Christine PIGAGLIO.

Le 3 Juillet a eu lieu à Beuil le mariage de Mademoiselle Sylvaine ROBION, Professeur avec Monsieur Marcel BERTEOTTI.

La jeune mariée est la fille de Monsieur André ROBION, Entrepreneur de menuiserie.

A tous ces jeunes ménages, nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité.

## D E C E S

Le 25 Juin, nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Augustin DALMASSY, âgé de 77 ans, à la suite d'une longue, maladie. Le défunt était retraité de l'E.D.F.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de G uillaume s en présence d'une grande affluence dans laquelle on notait une délégation des sapeurs-pompiers de Saint André les Alpes ainsi qu'une délégation de l'Association des Anciens Combattants de Guillaume s.

A sa veuve , à ses enfants et petits-enfants, nous adressons l'expression de nos très sincères condoléances.

Le 5 juillet, à Nice, est survenu le décès de Monsieur Joseph Lucain LIONS, âgé de 96 ans, originaire de Bouchanières, où il a sa vie durant exploité ses biens. Il était jusqu'ici le doyen de la Commune.

A sa fille, Marie-Louise et à son fils Maurice, ainsi qu'à tous ses parents, nous adressons avec émotion, nos très sincères condoléances.

Le 28 juillet, à Guillaume s est survenu le décès de Madame Augusta BARRAL, âgée de 84 ans, à la suite d'une courtemaladie. Les obsèques ont eu lieu à Guillaume s ainsi que l'inhumation.

A ses enfants et à ses petits enfants, nous exprimons nos très sincères condoléances.

C'est avec surprise et émotion que nous avons appris le décès accidentel de Monsieur Aimé BAUDOIN.

Originaire de Guillaume s, qu'il avait quitté il y a une quinzaine d'années pour s'établir comme transporteur à Manodque, le défunt avait encore une grande partie de sa proche famille parmi nous.

Les obsèques ont eu lieu le 24 Juillet à Forcalquier au milieu d'une assistance considérable dans laquelle on remarquait la présence de nombreuses familles guillaumoises.

Très estimé pour sa droiture et sa conscience professionnelle, le défunt laisse parmi nous de très grands regrets.

A sa mère, à sa veuve née Irène CEZE, et à ses enfants, à ses frères et soeurs, parmi lesquels nous comptons un conseiller municipal Monsieur René BAUDOIN, et à tous les parents et alliés, la Tribune de Guillaume s tient à exprimer ses condoléances sincères et émues.

A Lyon, le 6 août, est survenu le décès de Monsieur Félix BELLEUDY, âgé de 74 ans à la suite d'une longue maladie.

Le défunt retraité de la S N C F était originaire de Guillaumes où il venait régulièrement chaque année.

Il a été inhumé dans notre cimetière et nous adressons à sa veuve, à ses enfants et à sa sœur Madame Alexandrine BELLEUDY, l'expression de nos sincères condoléances.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre la mort de Monsieur Joseph BRUN, ancien Maire d'Entraunes.

Le défunt était âgé de 94 ans.

A sa veuve, et à ses enfants, nous adressons nos très sincères condoléances.

C'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès inattendu de Monsieur Gilbert GILLOUX, berger et Conseiller Municipal d'Entraunes.

Le défunt était âgé de 43 ans.

Il a été inhumé dans le cimetière du village.

A sa mère, à son épouse et à ses filles, et à toute sa proche famille, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

La Commune d'Entraunes a de plus été atteinte par le décès de Monsieur Edmond BLANC, Conseiller Municipal, survenu à l'âge de 62 ans. Le défunt était instituteur en retraite.

A sa veuve et à ses enfants; nous adressons nos très sincères condoléances.

Nous avons appris à Villeneuve le décès survenu à Toulon de Madame BONNET née Léonie DURANDY, âgée de 81 ans.

A son époux et à tous les siens, nous exprimons nos très sincères condoléances.

A Daluis, nous avons appris le décès de Madame Veuve Célestin TOCHE à l'âge de 89 ans.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière du village.

La défunte était la mère de Madame PRATICO Paul à qui nous adressons nos sincères condoléances et en même temps qu'à tous les parents de la défunte.

Nous avons appris à Daluis, le décès survenu à Nice, à l'âge de 83 ans de Madame Appolonie BOUTIN née PELLEGRIN.

La défunte était la mère de Madame Edouard COTTON, propriétaire de l'Hôtel du Commerce à Daluis, à qui nous adressons nos sincères condoléances en même temps qu'à toutes les personnes de cette famille attristées par ce décès.

#### D E P A R T

C'est avec regret que nous avons appris la mutation de notre chef de Brigade Monsieur Guy MICHEL.

En fonctions à Guillaumes, depuis une dizaine d'années, à la satisfaction générale, c'est dire combien son départ est regretté.

Cependant, nous devons ajouter que ce départ est pour lui un avancement dans sa profession puisqu'il vient d'être nommé Adjudant en résidence au Pontet dans le département du Vaucluse.

Nous avons annoncé plus haut le mariage de notre Assistante Sociale Mademoiselle THIERRY. Malheureusement, cette bonne nouvelle coïncide avec l'annonce de son départ de Guillaumes.

Elle nous a déjà quitté pour rejoindre son nouveau poste à Bourges et nous lui souhaitons de se plaire dans ses nouvelles fonctions et dans sa nouvelle résidence.

#### DEPART A LA RETRAITE

Nous avons appris la mise en retraite de Monsieur Joseph LEA, préposé des P.T.T. à Guillaumes.

Il demeurera parmi nous puisqu'il continuera de résider chez lui à Saint Martin d'Entraunes.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite bien méritée, en compagnie de sa femme et de sa v famille.

#### B I E N V E N U E

C'est avec plaisir que nous avons accueilli à Guillaumes, le nouveau médecin cantonal, le Docteur LAKAFF qui exerçait jusqu'ici la médecine en Alsace.

Nous espérons vivement qu'il se plaira parmi nous ainsi que son épouse et nous souhaitons le conserver longtemps dans ce poste médical.

A la Gendarmerie, la brigade est actuellement commandée par le gendarme NELLO, jusqu'ici en poste à Villars sur Var et en instance de promotion.

Nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse, un séjour agréable parmi nous.

A la Mutualité Agricole, le poste de Mademoiselle Thierry est actuellement occupé par Mademoiselle WAGNER Marie-José qui, il y a quelques années avait fait son stage à Guillaumes. Nous l'avons appréciée et nous espérons vivement que sa nomination soit définitive.

C'est avec plaisir que nous accueillons à Guillaumes :

Madame LOPES et sa famille

Monsieur et Madame CAZEAUX Yves qui ont l'intention d'établir une exploitation agricole familiale dans le quartier de Buyei.

et Madame Félix BELLEUDY, qui à la suite du décès de son époux a décidé de se fixer à Guillaumes.

A tous ces nouveaux habitants de notre village, nous adressons bien volontiers nos meilleurs voeux de bienvenue.

#### D I S T I N C T I O N S

Nous sommes heureux d'apprendre que Monsieur Fernand TROUCHE vient de se voir décerner par le Préfet la médaille d'honneur départementale et communale. Entré à la mairie en 1950, il vient de prendre sa retraite.

En plus de ses fonctions d'ouvrier d'entretien de la voie publique, il remplissait aussi celle de garde champêtre communal.

Toute la population reconnaissait sa gentillesse, sa compétence et sa haute conscience professionnelle.

Nous lui adressons nos compliments, ainsi que nos voeux de prompt rétablissement, puisque malheureusement il vient d'être victime d'un accident de la route.

Actuellement, il est hospitalisé à Vallauris, pour un traitement de rééducation et nous espérons vivement que nombreux seront les habitants qui iront lui rendre visite de préférence entre 15 et 18 heures.

Nous avons appris que notre concitoyen Monsieur Roger BRUN, vient d'obtenir lui aussi la médaille d'honneur départementale et communale décernée par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le récipiendaire a été pendant quelques années secrétaire de mairie à Guillaumes, poste où il avait fait preuve de ses capacités.

Nous lui adressons bien volontiers nos très sincères félicitations.

## SURETE DE NICE

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination comme Directeur de la Sûreté de Monsieur Yves DUMAS, Commissaire Central jusqu'ici en poste à Alès.

Il s'agit pour Monsieur DUMAS, d'une très brillante promotion puisqu'il se trouve maintenant à la tête d'un important service.

Agé de 47 ans, licencié en droit, les qualités de ce fonctionnaire ont été reconnues jusqu'ici dans tous les postes qu'il a occupés à Marseille, Lisieux, Valence, Le Mail et Alès.

Nous sommes heureux de saluer cette promotion car Monsieur Yves DUMAS est originaire de Guillaumes par sa mère, Madame DUMAS Victoria née LIONS et il est le neveu de notre ami Monsieur Marcel LIONS.

Nous lui adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux.

## SUCCES AUX EXAMENS

Nous sommes heureux de signaler les bons résultats obtenus par les élèves et étudiants en nous excusant dans le cas où cette liste serait incomplète par manque d'information.

Certificat d'études primaires : Bruno DEGIOANNI - Yves PONS - Christine TOCHE.

Entrée en sixième : Michel ABELLO - Véronique BARBIERI - Jean-Daniel BLANC - Isabelle DONADEY - Sylvie MICHEL - Annie ROUBIN - Ludovic SALVINI - Sylvie TORRES.

B E P C : Monique GARNIER - Nathalie BEVIGNANI - Philippe GENIN - Christine GHIGLION - Geneviève GHIGO.

BAC A : Claudine ABELLO - Francine GRAILLE - Marcelle SALICIS

BAC F : Roger TOCHE

BAC G : Nadine TAMAGNA - Dominique DOSSETTO.

CAP Métallier : Jean-Pierre UNIA

I U T Génie électrique : Francis CLARY

D E U G Mathématiques et sciences physiques : Félix LIONS

Nous leur adressons nos félicitations et nos compliments.

A la Gendarmerie, la brigade est actuellement commandée par le gendarme NELLO, jusqu'ici en poste à Villars sur Var et en instance de promotion.

Nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse, un séjour agréable parmi nous.

A la Mutualité Agricole, le poste de Mademoiselle Thierry est actuellement occupé par Mademoiselle WAGNER Marie-José qui, il y a quelques années avait fait son stage à Guillaumes. Nous l'avons appréciée et nous espérons vivement que sa nomination soit définitive.

C'est avec plaisir que nous accueillons à Guillaumes :

Madame LOPES et sa famille

Monsieur et Madame CAZEAUX Yves qui ont l'intention d'établir une exploitation agricole familiale dans le quartier de Buyei.

et Madame Félix BELLEUDY, qui à la suite du décès de son époux a décidé de se fixer à Guillaumes.

A tous ces nouveaux habitants de notre village, nous adressons bien volontiers nos meilleurs vœux de bienvenue.

#### D I S T I N C T I O N S

Nous sommes heureux d'apprendre que Monsieur Fernand TROUCHE vient de se voir décerner par le Préfet la médaille d'honneur départementale et communale. Entré à la mairie en 1950, il vient de prendre sa retraite.

En plus de ses fonctions d'ouvrier d'entretien de la voie publique, il remplissait aussi celle de garde champêtre communal.

Toute la population reconnaissait sa gentillesse, sa compétence et sa haute conscience professionnelle.

Nous lui adressons nos compliments, ainsi que nos vœux de prompt rétablissement, puisque malheureusement il vient d'être victime d'un accident de la route.

Actuellement, il est hospitalisé à Vallauris, pour un traitement de rééducation et nous espérons vivement que nombreux seront les habitants qui iront lui rendre visite de préférence entre 15 et 18 heures.

Nous avons appris que notre concitoyen Monsieur Roger BRUN, vient d'obtenir lui aussi la médaille d'honneur départementale et communale décernée par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le récipiendaire a été pendant quelques années secrétaire de mairie à Guillaumes, poste où il avait fait preuve de ses capacités.

Nous lui adressons bien volontiers nos très sincères félicitations.

## SURETE DE NICE

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination comme Directeur de la Sûreté de Monsieur Yves DUMAS, Commissaire Central jusqu'ici en poste à Alès.

Il s'agit pour Monsieur DUMAS, d'une très brillante promotion puisqu'il se trouve maintenant à la tête d'un important service.

Agé de 47 ans, licencié en droit, les qualités de ce fonctionnaire ont été reconnues jusqu'ici dans tous les postes qu'il a occupés à Marseille, Lisieux, Valence, le Mail et Alès.

Nous sommes heureux de saluer cette promotion car Monsieur Yves DUMAS est originaire de Guillaumes par sa mère, Madame DUMAS Victoria née LIONS et il est le neveu de notre ami Monsieur Marcel LIONS.

Nous lui adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux.

### SUCCES AUX EXAMENS

Nous sommes heureux de signaler les bons résultats obtenus par les élèves et étudiants en nous excusant dans le cas où cette liste serait incomplète par manque d'information.

Certificat d'études primaires : Bruno DEGIOANNI - Yves PONS - Christine TOCHE.

Entrée en sixième : Michel ABELLO - Véronique BARBIERI - Jean-Daniel BLANC - Isabelle DONADEY - Sylvie MICHEL - Annie ROUBIN - Ludovic SALVINI - Sylvie TORRES.

B E P C : Monique GARNIER - Nathalie BEVIGNANI - Philippe GENIN - Christine GHIGLION - Geneviève GHIGO.

BAC A : Claudine ABELLO - Francine GRAILLE - Marcelle SALICIS

BAC F : Roger TOCHE

BAC G : Nadine TAMAGNA - Dominique DOSSETTO.

CAP Métallier : Jean-Pierre UNIA

I U T Génie électrique : Francis CLARY

D E U G Mathématiques et sciences physiques : Félix LIONS

Nous leur adressons nos félicitations et nos compliments.

DERNIERE MINUTE

Nous venons d'apprendre le prochain mariage de Monsieur Max SCAFFA, fils de Monsieur et Madame Richard SCAFFA, commerçants à Entraunes, avec Mademoiselle Hélène GRAC.

Le mariage sera célébré à Estoublon le 6 septembre prochain.  
Nos meilleurs voeux.

N° 53 - AOUT 1975

AVIS à NOS LECTEURS

Abonnement : 10 frs.  
Mairie de GUILLAUMES

A la suite d'une note que nous a adressée le Receveur Municipal, nous prions dorénavant les abonnés de la Tribune de bien vouloir adresser le montant de l'abonnement directement à la mairie de Guillaumes et non plus à la perception.

